

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE PREFET DE LA RÉUNION

587

Arrêté n° portant inscription au titre des monuments historiques de la grille, du portail, des vestiges du guétali et du mur de la maison Loupy à Saint-André (La Réunion)

Le préfet de La Réunion,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II, et livre VII,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 15 novembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la grille, le portail, les vestiges du guétali et le mur de la maison Loupy présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de leur caractère d'éléments architecturaux remarquables de cette ancienne propriété rurale,

arrête :

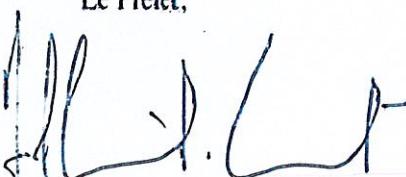
Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques la grille, le portail, les vestiges du guétali et le mur sur rue de la maison Loupy situés 220 rue de la Gare, Saint-André, sur la parcelle n° 675, d'une contenance de 3799 m², figurant au cadastre section AO et appartenant à l'établissement public foncier de La Réunion, établissement public local à caractère industriel ou commercial, n° SIREN 444704977, constitué le 16 septembre 2002, ayant son siège à Sainte-Marie (La Réunion), par acte du 24 septembre 2013 publié le 27 septembre 2013, volume 2013 P n° 5430 et 2013 P n° 6343 .

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au(x) propriétaire(s) et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Saint-Denis, le : 03 AVR 2019

Le Préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN